

# RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2021



L'an deux mil vingt et un, le trois décembre, à dix-huit heures trente, exceptionnellement, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

## **Étaient présents :**

Mme DHERVILLEZ Pascale, M. VANDERMEERSCH Aldric, Mme BROUTE Karine, M. DUPRE Samuel, Adjoints ; Mme CHAPELLE Noëlle, M. DELAUNE Valentin, Mme COQUELLE Peggy, M. MANGIN Jérôme, Mme JASSAK Madelyne, Mme LEMONNIER Valérie et M. PASCAL Régis.

**Absents excusés :** M. LAINNE Jean-Baptiste, Mme HATTON Amélie et M. HEBERT Richard.

Les procurations suivantes ont été données :

- M. LAINNE à M. VANDERMEERSCH
- Mme HATTON à M. DELAUNE
- M. HEBERT à Mme CHAPELLE

Mmes DHERVILLEZ Pascale et BROUTE Karine ont été élues secrétaires de séance.

## **PRESENTATION ET VOTE DE DEVIS CONCERNANT LA MAISON RECEMMENT ACHETEE 11 AVENUE DU 8 MAI 1945**

### **(n°1/3-12-2021)**

L'installation d'une Maison d'Assistantes Maternelles dans la propriété acquise par la commune 11 avenue du 8 mai 1945 est prévue au printemps 2022. M. MALO informe qu'il a contact avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'établissement d'un dossier de demande de subvention, celui-ci devant être déposé avant la fin décembre. Le montant de la subvention annoncée est de 7400 euros par place créée.

La commission des travaux a contacté 4 entreprises pour la partie maçonnerie. Les propositions chiffrées sont les suivantes :

- BL Maçonnerie (Grainville-Ymauville) : 12382 euros HT hors ouverture pignon et hors rampe d'accès et travaux réalisables par BL Maçonnerie dans les délais
- FONTAINE Maçonnerie (Bréauté) : 13546,50 euros HT
- ENBTP (Le Havre) : pas de réponse
- GCLI (St Romain-de-Colbosc) : 14600 euros HT et travaux réalisables par GCLI dans les délais

Parallèlement, Mme DURIEC, architecte, a été sollicitée pour l'établissement de plans et de demande de permis d'agrandissement ou de déclaration préalable, pour une superficie de 38,2 m<sup>2</sup>, réalisable en 10 jours. Le montant de sa prestation est de 3000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise BL Maçonnerie d'un montant de 12382 euros HT pour la partie maçonnerie de l'agrandissement de la maison 11 avenue du 8 mai 1945

CONFIE à Mme DURIEC, architecte, la réalisation du dossier de demande d'urbanisme pour une prestation de 3000 euros HT

CHARGE et AUTORISE M. le Maire et les Adjoints dans l'ordre du tableau à faire les démarches et signer les documents concernant ces décisions.

Les crédits afférents à ces deux devis retenus seront prélevés à la section d'investissement du budget 2021 ou du budget 2022.

## **LOCATION DE LA MAISON ACHETEE 12 RUE MAUPASSANT (n°2/3-12-2021)**

Mme DHERVILLEZ expose que, lors de la séance du 9 novembre 2021, le conseil municipal a décidé que la maison acquise par la commune 12 rue Guy de Maupassant sera louée à Mme BLANCHARD pour son activité professionnelle de bien-être pour bébés (SPA, balnéo). Elle présente les détails de cette location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de louer cette propriété, située 12 rue Maupassant à Mme BLANCHARD Mélissa pour son activité professionnelle (SPA bébés, massage bien-être et atelier parents-enfants) à compter du 15 décembre 2021

FIXE le loyer du 15 décembre 2021 au 15 janvier 2022 à 100 €, et ce pour tenir compte des travaux d'aménagement qui seront faits par le preneur

FIXE à compter du 16 janvier 2022 le loyer mensuel de ce bien à 750 €

DESIGNE l'étude notariale de Maître DENOS de Goderville pour établir ce bail professionnel

DECIDE que les frais notariés concernant ce bail seront pris en charge par Mme BLANCHARD

AUTORISE M. le Maire ou sa 1<sup>ère</sup> Adjointe en cas d'empêchement à signer le bail et réaliser toute démarche nécessaire

#### **VOTE DE PRINCIPE SUR L'ACHAT EVENTUEL D'UNE PROPRIETE RUE D'HERICY (n°3/3-12-2021)**

M. MALO informe l'assemblée que la propriété de la famille Robert, 18 rue d'Héricy, va être mise en vente. Il a eu contact avec un des propriétaires. Le terrain d'une superficie de 1800 m<sup>2</sup> est proche de la salle Ph. Anquetil. Le prix de vente annoncé pour cette propriété est de 120000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir au prix de 120000 € la propriété des conjoints ROBERT située au 18 rue d'Héricy cadastrée section B210

AUTORISE et donne tout pouvoir à M. le Maire ou à sa 1<sup>ère</sup> Adjointe pour signer tous les documents et faire les démarches relatives à cette acquisition

DESIGNE l'étude notariale de Maîtres AMICE et DUPIF pour ce dossier.

#### **FIXATION D'UN TARIF SUPPLEMENTAIRE DE LOCATION DE LA SALLE PHILIPPE ANQUETIL (n°4/3-12-2021)**

M. le maire propose au conseil municipal de permettre la location de la grande salle de la salle Ph. Anquetil pour rassemblement familial à l'issue d'inhumations ayant lieu sur la commune. Il suggère l'instauration d'un tarif supplémentaire aux différents tarifs applicables pour la location de cette salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE de louer pour une durée de 3 heures, la grande salle et la cuisine de la salle Ph. Anquetil, pour rassemblement familial à l'issue d'inhumation sur la commune

FIXE à 80 euros le tarif de cette location

La présente délibération complète celles des 7 juin 2016, 8 novembre 2016, 6 juin 2017 et 13 octobre 2020.

Les crédits afférents à cette recette seront encaissés à la section de fonctionnement du budget annuel.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

\* M. VANDERMEERSCH informe l'assemblée que la chaudière des vestiaires de football est hors service suite à un dégât des eaux. L'estimation du remplacement de ce matériel est chiffrée à 23000 euros HT. L'assureur de la commune sera contacté.

\* M. MALO annonce que :

- le marquage au sol doit commencer le 6 décembre si la météo le permet

- le paratonnerre de l'église est réparé

- la fibre va être raccordable dans le centre bourg à compter du 13 décembre ; un test d'éligibilité est accessible sur « connect 76 »

- le dossier sur le terrain de football synthétique avance et est subventionnable à 80%.

\* Messieurs DUPRE et MANGIN et Madame JASSAK sont chargés du dossier DICRIM.

\* M. DUPRE sollicite les articles pour le bulletin municipal avant le 12 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits et suivent les signatures des membres présents.